

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 30 JANVIER 2014

Présents : Sabine CHAUSSAT, Michel CHEIN, Aurélie COIGNARD, Jean-Claude CROS, Sébastien LAINÉ, Régis LOUBET, Jessica MARTINEZ, Daniel PRUNIER, Lionel VIN

Excusé : Jean-Pierre BOUDES

Excusés ayant donné pouvoir : Nathalie GAUBOUR (pouvoir à M. VIN), Victor PEREIRA (pouvoir à M. LOUBET)

Absents : Jean-Baptiste CAMGUILHEM, Sylvain SECONDY,

1. A l'unanimité, approbation du dossier de modification du plan d'occupation des sols communal.
2. A 10 voix pour et 1 abstention (LAINÉ), approbation de l'avenant à la convention signée avec la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour l'instruction technique des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.
3. A l'unanimité, décision de demander le respect du principe de volontariat dans le transfert des compétences aux EPCI et de demander que la règle communautaire des 2/3 de majorités minimales pour transférer ou créer une compétence soit maintenue pour le transfert aux EPCI de la compétence de réalisation des plans locaux d'urbanisme.

Départ de Mme COIGNARD (pouvoir à M. LAINÉ).

4. A l'unanimité, décision d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater, jusqu'à l'approbation des budgets 2014, les dépenses d'investissement du budget communal et du budget du service d'eau et d'assainissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2013.

Arrivée de M. SECONDY.

5. A l'unanimité, décision de charger le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant de souscrire des conventions d'assurance pour couvrir tout ou partie des risques statutaires des agents affiliés et non affiliés à la CNRACL.
6. A l'unanimité, approbation de l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale, portant le taux de cotisation à 0.35 %.
7. A l'unanimité, approbation de la modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault pour le changement d'adresse administrative du siège de l'établissement.
8. Monsieur le Maire rend compte de sa décision de ne pas préempter, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement, la parcelle C 189.
9. Questions diverses.